Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 JUIN 2006

L'an deux mil six, le seize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 juin 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Budget eau potable
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2005 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 447 912.89

- en section d'investissement : un déficit de clôture de : 139 108.18

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de 183 435.18.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

=> **183 435.18** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068 – Excédent capitalisé.

=> **264 477.71** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 02 –Excédent reporté-.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2005 du budget de l'eau potable tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS